

Enseignement - Dénomination d'écoles maternelles

M. LE MAIRE, Rapporteur : A la rentrée scolaire de septembre 1999, l'école maternelle de la Grette et l'école maternelle Brulard seront regroupées en une seule unité pédagogique avec la mise en place d'une direction unique.

Les enseignants ont souhaité que cet ensemble puisse bénéficier d'une nouvelle dénomination et proposent de retenir le nom du poète Alphonse de Lamartine.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette demande.

Récépissé préfectoral du 9 juillet 1999